

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05-29-011

Séance du 29 mai 2024

Date de convocation : 23 mai 2024

Date d'affichage de la convocation : 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	E	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	E	Laurence RAVEROT
Christian PRADIER	E	Gilbert BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	E	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	E	Aurore SAMIER
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	E	Christian GUILLEMOT
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Pouvoirs : 6

Quorum : 14

Objet : POLITIQUE DE LA VILLE – SUBVENTION PROJET OLYMPIADES ET PARALYMPIADES

Rapporteur : Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire

Dans le cadre des appels à projets du dispositif du contrat politique de la ville « engagements quartiers 2030 » de l'année 2024, l'association HANDI LYON a proposé le projet « OLYMPIADES ET PARALYMPIADES INCLUSIVES », au cœur du quartier de la Maladière.

L'association a fait une demande de co-financement à hauteur de 11 500 € à l'ensemble des partenaires.

La commune de Montluel a été sollicitée à hauteur de 2 250 €.

Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire, propose d'octroyer une subvention de 2 250 € à l'association HANDI LYON, dans le cadre de la politique de la ville.

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240529-2024-05-29-011-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Madame La Maire invite le Conseil Municipal à délibérer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'accorder à l'association **HANDI LYON**, dans le cadre de la politique de la ville, une subvention d'un montant de 2 250,00 €,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024
- D'autoriser Madame la Maire à mandater cette subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240529-2024-05-29-011-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024